

**Déclaration du département des Sciences de l'Antiquité adressée aux Conseils de
l'Université de Provence, 5 mars 2010**

Le Conseil Scientifique du Département des Sciences de l'Antiquité, réuni le 5 mars 2010, demande aux Conseils centraux de l'Université de Provence :

1. De refuser, dans l'état actuel des choses, de faire remonter des maquettes de mastère « métiers de l'enseignement » et de ne pas entériner ainsi une réforme de la formation des enseignants qu'il juge inacceptable.

2. D'exprimer publiquement le soutien de l'Université aux membres du jury du CAPES de Lettres Classiques, qui ont été convoqués au Ministère et ont reçu un rappel à l'ordre pour s'être associés à la protestation collective de ce jury ainsi que de la 8^{ème} section du C.N.U.

Déclaration votée le 5 mars 2010 :

1. Unanimité moins une abstention
2. Unanimité.